



Quota de productivité au travail

Par **Louloute555**, le **25/02/2016** à **21:58**

Bonjour. Je travaille actuellement dans un SAV de réparations de montres. Je suis « agent de facturation » et je m'occupe des factures et bons de garanties des clients souhaitant réparer leurs montres.

Chaque service nous impose un quota de productivité. J'y arrive assez facilement, voir plus. Je précise également qu'on a pas de prime de productivité mais que cela est comptée dans les évaluations de fin d'année. Cette éval' tient compte de différentes choses comme : la présence au travail, la qualité du travail fourni, la polyvalence, la ponctualité... ce qui fait en général l'objet d'une note finale. Pour ne pas faire de jaloux, la plupart des employés ont toujours la même note, c'est à dire un peu plus que la moyenne ce qui entraine 1% ou 2% en plus sur le salaire. Aucune négociation de salaire n'est possible. Qu'une personne fasse 200 factures par jour ou 150, elle est de toute façon payée pareil.

Des fois cela arrive que je n'obtienne pas mon quota, alors mon chef n'hésite pas à me convoquer et à me faire la morale.

J'essaye de me concentrer au maximum pour avoir mon chiffre tous les jours, des fois je stresse tellement que des plaques rouges sortent sur mon visage. Je précise aussi que je travaille en 2x8 et qu'en plus du stress s'ajoute des fois la fatigue.

Ma question est : est-il légal de nous imposer un quota ?

Par **P.M.**, le **26/02/2016** à **08:57**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a des Représentant du Personnel dans l'entreprise mais je ne vois pas ce qu'il y a d'illégal à fixer un niveau de productivité...